

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3527)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1129

présenté par
Mme Thourot et M. Fauvergue

ARTICLE 8

I. – À l’alinéa 4, substituer aux mots :

« le directeur de l’établissement public »,

les mots :

« son directeur ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 12 et 13.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.